



Propositions de loi des députés Les Républicains

examinées lors de la journée
du 25 juin à l'Assemblée nationale

**Crise sanitaire :
quelles leçons en tirer ?**



Propositions de loi/résolution des députés Les Républicains

1. Geler les fermetures de lits et de services hospitaliers pour une durée de 12 mois

2. Redonner des marges de manœuvre aux hôpitaux pour organiser les services de soins

3. Verser la prime de naissance avant la naissance de l'enfant

4. Favoriser une « éthique de l'urgence »





1



Proposition de résolution de
Jean-Carles **GRELIER**

Geler les fermetures de lits et de services hospitaliers pour une durée de 12 mois

Cette proposition de résolution incite le Gouvernement à geler les fermetures de lits et de services dans les hôpitaux pendant une durée de 12 mois.

Au cours de la crise du COVID-19, la **tension sur les lits** a obligé les hôpitaux à devoir réorganiser en urgence leurs services pour pouvoir accueillir plus de patients. Nous avons surtout constaté, à quel point nous manquions de lits de réanimation, alors que **l'Allemagne disposait au cœur de l'épidémie de quatre à cinq fois plus de lits de réanimation que nous.**

La question des fermetures de lits et de services est devenue un sujet explosif dans notre pays. L'application parfois brutale de règles prises sans concertation a nui aux relations entre les différents acteurs.

Résultat, les grèves des blouses blanches se sont succédées et ont émaillé les dernières années, et de nombreux élus locaux ont dû se battre de toutes leurs forces pour sauver leur hôpital ou leur maternité.

Dans ce contexte, comment espérer que les hôpitaux puissent sereinement adapter leur offre de soins à une éventuelle deuxième vague de l'épidémie, ainsi qu'à la nécessaire reprise des soins de la population qui est un impératif de santé publique ?

Cette proposition de résolution a donc un objectif simple, mais pourtant essentiel : apaiser les tensions à l'hôpital et donner une perspective.

Il est donc proposé de **procéder à un gel immédiat de toutes les fermetures de lits et de services pour une durée de 12 mois.**

En outre, cela permettra aux concertations en cours avec les professionnels de santé de se dérouler dans un contexte serein.

Au-delà de cette proposition de résolution, Les Républicains souhaitent la mise en place d'une **loi de programmation sanitaire** sur 5 ans afin de donner une véritable perspective à nos hôpitaux.

Les questions de **gouvernance des ARS**, du lien **public/privé** ou encore de la **refonte de la médecine de ville** doivent être au cœur de notre projet.



Proposition de loi de
Stéphane **VIRY**

Redonner des marges de manœuvres aux hôpitaux pour organiser les services de soins

Cette proposition de loi doit **permettre, de manière dérogatoire, aux établissements publics de santé d'organiser leurs services afin de faire face à une éventuelle deuxième vague de l'épidémie et à la nécessaire reprise des soins de la population.**

En effet, la crise sanitaire qu'a vécu notre pays a profondément modifié l'organisation des différents services au sein des établissements hospitaliers. Certains services ont dû fonctionner jour et nuit alors que d'autres étaient peu mobilisés au regard de leur activité habituelle.

En parallèle, la tension sur les lits d'hospitalisation a mis en lumière la remarquable adaptation des personnels soignants, des services et des établissements au plus fort de la crise.

Cette période a démontré, si cela était nécessaire, que lorsque l'hôpital retrouve des marges de manœuvre et que l'administration est volontaire, les équipes sont capables d'organiser son fonctionnement de manière agile et efficace.

Afin de prolonger de manière provisoire ce mode d'organisation fluide, cette proposition de loi veut donner **une autorisation immédiate et dérogatoire aux directeurs d'établissements pour qu'ils puissent procéder à toutes les créations de lits, de postes ou de spécialités rendues nécessaires par la sortie de crise sans habilitation préalable des Agences Régionales de Santé.**

Il s'agit d'un **dispositif d'urgence**, qui ne présuppose pas des conclusions du « Ségur de la Santé » sur l'organisation de la Gouvernance des hôpitaux.

L'organisation serait bien sûr prise **en accord avec les commissions médicales des établissements concernés et les comités stratégiques des GHT afin que les soignants soient mis au cœur du dispositif.**



Proposition de loi de
Gilles **LURTON**

Verser la prime de naissance avant la naissance de l'enfant

Cette proposition de loi rétablit le versement de la prime de naissance avant la naissance de l'enfant.

Jusqu'au 1er janvier 2015, son paiement intervenait au cours du septième mois de grossesse. Or, depuis cette date, il s'effectue au deuxième mois suivant la naissance, ou bien, dans le cas d'une adoption, dans le mois qui suit l'arrivée de l'enfant.

Ce décalage fut institué par le Gouvernement socialiste de l'époque pour des raisons purement comptables, **allant à rebours de l'objectif initial qui était d'aider les familles modestes à préparer l'arrivée d'un enfant.**

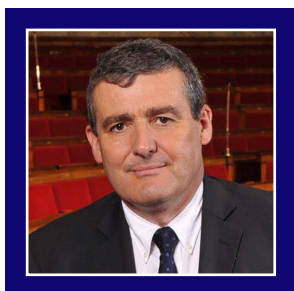
C'est pourquoi nous proposons un retour à la situation qui prévalait avant 2015. Il s'agit d'une proposition de bon sens que nous avons défendue à plusieurs reprises et notamment dans toutes les lois de financement de la sécurité sociale de ces dernières années, et **qui nous a été constamment refusée par la majorité En marche** pour des raisons budgétaires.

Avec la crise sanitaire, et la crise économique qui lui a succédé, de nombreuses familles vont voir leurs revenus baisser.

Il est donc essentiel de mettre en œuvre cette **mesure de pouvoir d'achat** pour aider certaines familles, déjà modestes, qui auront des difficultés supplémentaires à trouver les ressources nécessaires pour préparer la venue d'un enfant.

Depuis 2015, on constate aussi une baisse inquiétante de la natalité et cette baisse semble être corrélée aux coupes budgétaires drastiques en matière de politique familiale, qu'elle vienne de la gauche comme de l'actuelle majorité (effondrement du recours au congé parental, modulation des allocations familiales, réduction du montant du quotient familial, réduction de la prestation d'accueil du jeune enfants...)

Le groupe les Républicains souhaite donc le retour d'une politique familiale ambitieuse car la famille reste la cellule de base de notre société et doit être défendue.



Proposition de loi de
Xavier **BRETON**

Favoriser une « éthique de l'urgence »

Cette proposition de loi souhaite réaffirmer la place de l'éthique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Avec l'épidémie de COVID-19, **les questions éthiques ont malheureusement été reléguées au second plan de nos préoccupations**. Elles renvoient pourtant à ce que notre société a de plus précieux : **la dignité de la personne humaine**.

Au bout du compte, **des lignes rouges ont été franchies** face à l'urgence et à la gravité de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a mis en lumière de graves dysfonctionnements, voire des manquements aux principes éthiques les plus élémentaires : gestion inadmissible des EHPAD, isolement complet des résidents, rites funéraires en suspens, familles endeuillées laissées dans la solitude, détresse du personnel soignant...

Ces questions se retrouvent aussi, pour certaines, à l'hôpital et dans le cadre des soins à domicile.

Le personnel soignant a forcé notre admiration par sa disponibilité, son courage et son abnégation. Il a adapté ses pratiques et les mesures de protection afin de continuer à apporter des soins de qualité à tous les patients. **Il n'est pas question d'accuser ceux qui ont été dos au mur de quoi que ce soit**. En revanche, **un indispensable travail d'accompagnement** des familles, des soignants et des résidents des EHPAD est indispensable.

Le but de cette proposition de loi est donc **d'éviter qu'à l'avenir de telles décisions politiques puissent se reproduire** sans prendre en compte la dimension éthique et en laissant toute la responsabilité reposer sur les épaules de ceux qui sont en première ligne.

C'est pourquoi nous proposons de faire du Conseil Consultatif National d'Éthique (CCNE) la **vigie éthique de l'état d'urgence sanitaire** en prévoyant un avis sur les mesures qui sont prises, des possibilités de saisines par les parlementaires et un rapport donnant lieu à un débat.



LES DÉPUTÉS
RÉPUBLICAINS